

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 SG 11 - DDEEES 137 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association « Pôle audiovisuel-cinéma - multimédia du nord parisien » et versement de la cotisation 2011 (5.000 euros).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adhérer à l'association « Pôle audiovisuel – cinéma – multimédia du nord parisien » et de procéder pour l'année 2011 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à adhérer à l'association « Pôle audiovisuel - cinéma - multimédia du nord parisien ».

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder pour l'année 2011 au versement de la cotisation de la Ville de Paris à cette association.

Article 3 : Pour l'année 2011, le montant des droits d'adhésion de la Ville de Paris s'élève à 5.000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le compte budgétaire 011-6281, fonction V0207, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.